



Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Numericable Group lance une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant d'environ 4,7 milliards d'euros dans le cadre du projet d'acquisition de SFR

Parité : 15 actions nouvelles pour 7 actions existantes

Prix unitaire de souscription : 17,82 € par action nouvelle

Période de souscription : du 31 octobre 2014 au 12 novembre 2014 inclus

La Défense, le 29 octobre 2014 – Numericable Group annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, pour un montant brut d'environ 4,7 milliards d'euros.

Cette augmentation de capital permettra au Groupe de financer une partie du prix d'acquisition de SFR devant être versé en numéraire à la date de réalisation de l'acquisition de SFR, soit 13,5 milliards d'euros avant ajustements contractuels, ainsi qu'une partie des frais liés à l'opération.

La réalisation de l'acquisition de SFR demeure soumise à la seule condition suspensive de l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire de Numericable Group devant se tenir le 27 novembre 2014 de l'apport à la Société de 57 227 114 actions SFR (soit environ 25,4% du capital de SFR), à l'issue duquel Vivendi détiendra 20% du capital de Numericable Group après prise en compte de l'augmentation de capital objet de ce communiqué. Altice France, qui détient 74,59 % du capital et des droits de vote de la Société, s'est engagée à voter en faveur de l'apport lors de cette assemblée générale.

Modalités de l'augmentation de capital

Chaque actionnaire de Numericable Group recevra un droit préférentiel de souscription par action détenue à l'issue de la séance de bourse du 30 octobre 2014. La souscription des actions nouvelles sera réalisée au prix de souscription de 17,82 euros par action (soit 1 euro de nominal et 16,82 euros de prime d'émission) à raison de 15 actions nouvelles pour 7 actions existantes. Le prix de souscription fait apparaître une décote de 62,96 % par rapport au cours de clôture de l'action Numericable Group le 27 octobre 2014 et de 35,10 % par rapport au cours théorique ex-droit.

Les souscriptions à titre réductible seront admises mais demeurent sujettes à réduction en cas de sursouscription. Les actions nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux porteurs ayant souscrit à titre réductible.

Altice France, qui détient 74,59 % du capital de Numericable Group, s'est engagée à souscrire à titre irréductible à la présente augmentation de capital à hauteur de la totalité des droits préférentiels de souscription attachés à ses actions et à ce que sa filiale Fiberman souscrive à titre irréductible à l'augmentation de capital à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription, soit un engagement de souscription total d'un montant de 3 573 557 757 euros, soit 75,51 % du montant total de l'émission.

L'offre sera ouverte au public en France exclusivement et sera garantie en totalité, à l'exception des actions nouvelles émises faisant l'objet des engagements de souscription d'Altice France susmentionnés, par un syndicat bancaire composé de Deutsche Bank AG, London Branch, Morgan Stanley & Co. International plc, Barclays Bank PLC, BNP PARIBAS, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Credit Suisse Securities (Europe) Limited, Goldman Sachs International et J.P. Morgan Securities plc, en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre Associés. Cette garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce. Natixis est intervenu en tant que Chef de File Associé.

Calendrier indicatif

La période de souscription des actions nouvelles commencera le 31 octobre 2014 et se terminera le 12 novembre 2014 à l'issue de la séance de bourse. Durant cette période, les droits préférentiels de souscription seront négociables et cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris (code ISIN FR0012266054).

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment A) des actions nouvelles sont prévus le 20 novembre 2014. Les actions nouvelles porteront jouissance courante. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la société et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0011594233.

Information du public

Un prospectus rédigé en langue française, constitué (i) du document de référence de Numericable Group enregistré par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 10 octobre 2014 sous le numéro R.14-063, (ii) de son actualisation déposée auprès de l'AMF le 28 octobre 2014, et (iii) d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), qui a obtenu le visa de l'AMF numéro 14-577 en date du 28 octobre 2014 est disponible, sans frais, au siège social de la Société, Tour Ariane, 5 place de la Pyramide, 92088 La Défense Cedex, sur le site internet de la Société (www.numericable.com) ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Numericable Group attire l'attention du public sur les facteurs de risques présentés au chapitre 4 du document de référence et de son actualisation et au chapitre 2 de la note d'opération.

À propos de Numericable Group

Numericable Group est l'unique câblo-opérateur majeur en France, présent grâce à une infrastructure fibre optique de très haut débit sur trois segments : grand public (B2C), entreprises (B2B) et segment de gros (« Wholesale »). Bénéficiant d'une technologie très avancée et s'appuyant sur une infrastructure puissante, qui fonctionne comme un réseau unique au service de ses trois segments, le groupe est aujourd'hui le leader du marché émergent du très haut débit en France, avec une part de marché de près de 50 % (seuls 8% des foyers français disposaient d'un accès à Internet très haut débit en 2013). Sur le segment B2C, le groupe opère sous la marque Numericable, qui propose une large gamme de produits et de services aux particuliers : télévision payante, fourniture d'accès à Internet haut et très haut débit et téléphonie fixe et mobile. Sur le segment B2B, le groupe opère sous la marque Completel, qui est le premier opérateur alternatif en termes de réseau FTTO (Fiber-To-The-Office).

En 2013, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires combiné de 1,3 milliard d'euros.

Relations Investisseurs

Olivier Gernandt
+33 1 70 01 47 29

Relations Presse

Marie-Gabrielle Sorin
+33 1 58 47 90 92

Charles Fleming
+ 33 6 14 45 05 22

Avertissement

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions ou de droits préférentiels de souscription de Numericable Group.

Espace Économique Européen

L'offre est ouverte au public en France exclusivement.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « **États membres** ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. Par conséquent, les droits préférentiels de souscription, les actions nouvelles ou autres titres mentionnés dans ce communiqué de presse peuvent être offerts dans les États membres uniquement :

- (a) à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus ;
- (b) à moins de 100, ou si l'Etat membre a transposé la disposition concernée de la Directive Prospectus Modificative, 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus Modificative) par Etat membre ; ou
- (c) dans des circonstances entrant dans le champ d'application de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, (i) l'expression « **offre au public de titres** » dans un État membre donné signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'Etat membre considéré, (ii) l'expression « **Directive Prospectus** » signifie la Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003, telle que transposée dans l'État membre (telle que modifiée, y compris par la Directive Prospectus Modificative dès lors que celle-ci aura été transposée par chaque Etat membre) et (iii) l'expression « **Directive Prospectus Modificative** » signifie la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010.

Ces restrictions de vente concernant les États membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les États membres ayant transposé la Directive Prospectus.

Royaume-Uni

Le présent communiqué de presse ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué de presse est destiné uniquement aux personnes (1) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (2) qui sont des investment professionals répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'"**Ordonnance**") ; (3) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) ("high net worth companies, unincorporated associations, etc.") de l'Ordonnance ; ou (4) qui sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à réaliser une activité d'investissement (au sens du Service Financial Market Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être légalement communiquée ou avoir pour effet d'être communiquée (ces personnes mentionnées en (1), (2), (3) et (4) étant ensemble désignées comme "**Personnes Habilitées**").

Le présent communiqué de presse est uniquement destiné aux Personnes Habilitées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué de presse est réservé aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par des Personnes Habilitées.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autorité de régulation au Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Etats-Unis

Le présent document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou la sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans une quelconque autre juridiction. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent document ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié. Numericable Group n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis ni de faire une offre au public aux États-Unis.

Canada, Australie et Japon

Les actions nouvelles et les droits préférentiels de souscription ne pourront être offerts, vendus ou acquis au Canada (sous réserves de certaines exceptions), en Australie ou au Japon.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n°14-577 en date du 28 octobre 2014 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Eléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotés de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Eléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Eléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Eléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Élément donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concernés. Dans ce cas, une description sommaire de l'Élément concerné figure dans le résumé avec la mention « sans objet ».

<i>Section A – Introduction et avertissements</i>		
A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les titres financiers dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du Règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus, ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces titres financiers.</p>
A.2	Consentement de l'émetteur sur l'utilisation du Prospectus	Sans objet.

<i>Section B – Emetteur</i>		
B.1	Raison sociale et nom commercial	Numericable Group (la « <u>Société</u> » et, avec ses filiales prises dans leur ensemble, le « <u>Groupe</u> »).
B.2	Siège social	Tour Ariane, 5 place de la Pyramide, 92088 La Défense Cedex, France.
	Forme juridique	Société anonyme de droit français à conseil d'administration.

	Droit applicable	Droit français.
	Pays d'origine	France.
B.3	Description des opérations effectuées par l'émetteur et de ses principales activités	<p>Le Groupe est l'unique câblo-opérateur majeur en France. Issu du rapprochement de plusieurs câblo-opérateurs du secteur grand public (« <u>B2C</u> ») et du secteur entreprises (« <u>B2B</u> »), il est présent grâce à une infrastructure de réseau de haute densité dans trois segments du marché des télécommunications en France : le segment B2C, le segment B2B et le segment dit de gros (« <u>wholesale</u> »).</p> <p>Sur le segment B2C, le Groupe, intervenant sous la marque Numericable, est le seul câblo-opérateur en France (à l'exception de petits câblo-opérateurs régionaux, qui, ensemble, représentent moins de 1 % des réseaux câblés français), avec une couverture de presque 10 millions de foyers dans plus de 1 300 villes. Son réseau dessert les grandes agglomérations, ainsi que les régions à forte densité en France et offre une large gamme de produits et de services aux particuliers (<i>retail</i>) : télévision payante, fourniture d'accès à Internet haut et très haut débit et téléphonie fixe et mobile (opérée en tant que MVNO). Le Groupe propose également des services numériques collectifs aux gestionnaires d'immeubles d'habitation et aux syndicats de copropriété et des offres fibre optique à des opérateurs tiers qui les commercialisent sous leur propre marque (produits dits « marque blanche / <i>White Label</i> »). Le Groupe estime qu'il dispose en France du réseau de fibre optique destiné aux particuliers le plus avancé, avec près de 5,6 millions de foyers desservis par le réseau FTTB/ équipé en EuroDocsis 3.0, proposant actuellement, outre une offre de TVHD et de TV-3D, un téléchargement sur Internet à une vitesse allant jusqu'à 200 Mbps. Le segment B2C a généré un chiffre d'affaires consolidé de 869,4 millions d'euros en 2013 (soit 65,8 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe) et 439,5 millions d'euros (soit 66,2 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe) au premier semestre 2014.</p> <p>Sur le segment B2B, le Groupe s'appuie sur des installations et une infrastructure de communications en fibre optique de haut débit et à la pointe de la technologie. Le Groupe offre des services de données, notamment d'IP VPN (réseau privé virtuel sur IP), de LAN to LAN (réseau local), d'Internet, de services de sécurité, d'hébergement et de cloud computing, ainsi que des services voix, dont les appels vocaux, VoIP et Centrex. Le Groupe dispose d'un réseau fibre optique-DSL parmi les plus vastes en France, avec plus de 80 réseaux de fibre optique dans les grandes agglomérations (« <u>MAN</u> ») et 700 nœuds d'accès au réseau d'abonnés. Il fournit des services de télécommunications et des services liés à Internet aux utilisateurs finaux des secteurs professionnels et de l'administration publique dans des grandes agglomérations ciblées en France, principalement des clients reliés aux réseaux du Groupe (on-net customers). Le segment B2B a généré un chiffre d'affaires consolidé de 309,6 millions d'euros en 2013 (soit 23,6 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe) et 161,5 millions d'euros (soit 24,3 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe) au premier semestre 2014.</p> <p>Sur le segment wholesale, le Groupe est un acteur important, proposant des services de gros en matière de connectivité des appels voix et des données, des services de gros s'appuyant sur l'infrastructure réseau en fibre optique et des offres triple-play DSL marque blanche. Il propose une large gamme de produits à une clientèle importante d'opérateurs nationaux et internationaux. Le Groupe répond aux besoins de l'ensemble du segment wholesale en France, en offrant à des opérateurs locaux, nationaux et virtuels présents en France et aux opérateurs</p>

internationaux intervenant en France. Ce segment a généré un chiffre d'affaires consolidé de 140,0 millions d'euros en 2013 (soit 10,7 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe) et 62,7 millions d'euros (soit 9,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe) au premier semestre 2014.

Au 31 décembre 2013, le Groupe offrait ses services à environ 1,3 million d'abonnés individuels directs, environ 1,8 million d'abonnés collectifs (*bulk subscribers*) et environ 363 000 utilisateurs finaux fibre optique marque blanche.

Au 30 juin 2014, le Groupe offrait ses services à environ 1,3 million d'abonnés individuels directs, environ 1,8 million d'abonnés collectifs (*bulk subscribers*) et environ 366 000 utilisateurs finaux fibre optique marque blanche.

Le Groupe dispose d'un vaste réseau qui fournit à la fois des services de voix commutée et de données. Les activités B2C et B2B s'appuient chacune sur la capacité du backbone du Groupe. Au 31 décembre 2013, la longueur totale des paires de fibre sur le réseau longue distance national est d'environ 13 000 kilomètres. Le réseau du Groupe comprend des connexions hybrides en fibres et en câble coaxial (« HFC ») destinées aux foyers, plus de 80 réseaux urbains en fibre optique connectant les sites des entreprises privées et du secteur public dans les quartiers d'affaires denses et un vaste réseau DSL couvrant ses lignes de voix commutée, avec 700 nœuds d'accès au réseau d'abonnés. Couvrant environ 35 % des foyers en France métropolitaine, ce réseau du Groupe est concentré dans les zones les plus densément peuplées mais ne couvre pas la totalité du territoire français.

Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 1 314,2 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et de 663,7 millions d'euros au titre du premier semestre 2014.

Données d'exploitation	Au et pour l'exercice clos le 31 décembre			Au et pour le semestre clos le 30 juin	
	2011	2012	2013	2013	2014
Données d'exploitation B2C	<i>(Non audités)</i>				
Implantation⁽¹⁾	<i>(en milliers sauf pour EBITDA, les pourcentages, les RGU par utilisateur individuel et l'ARPU)</i>				
Foyers desservis ⁽²⁾	9 833	9 875	9 940	9 889	9 958
Triple-play disponible	8 368	8 428	8 511	8 452	8 573
Fiches EuroDocsis 3.0 installées	4 285	4 788	5 196	4 977	5 609
Abonnés numériques individuels	1 238	1 228	1 264	1 239	1 270
Multi-play ⁽³⁾	938	972	1 041	1 002	1 062
Télévision en offre isolée	267	223	193	205	177
Autre ⁽⁴⁾	34	34	31	32	31
Utilisateurs finaux marque blanche ⁽⁵⁾	206	297	363	320	366

		Nombre total d'utilisateurs individuels numériques.....	1 444	1 525	1 628	1 559	1 636
		Abonnés individuels à la télévision analogique ...	133	103	81	91	73
		Total des utilisateurs individuels.....	1 577	1 628	1 709	1 650	1 709
		RGU individuels TV ⁽⁶⁾	1 216	1 163	1 140	1 148	1 130
		RGU individuels Internet ⁽⁶⁾	950	985	1 054	1 015	1 075
		RGU individuels téléphonie fixe ⁽⁶⁾	897	946	1 024	981	1 049
		RGU individuels téléphonie mobile ⁽⁶⁾	47	113	186	151	220
		Total RGU individuels⁽⁶⁾.....	3 110	3 207	3 404	3 295	3 474
		Nombre de RGU individuel par utilisateur individuel⁽⁶⁾.....	2,27	2,41	2,53	2,48	2,59
		Abonnés collectifs (bulk subscribers) ⁽⁷⁾	1 837	1 829	1 753	1 783	1 781
		Taux de résiliation (churn)—abonnés individuels.....	19,4 %	18,6 %	19,2 %	18,3 %	18,8 %
		Triple-play.....	18,1 %	17,2 %	17,0 %	16,3 %	15,1 %
		ARPU mensuel – nouveaux abonnés numériques individuels (nouveaux clients)⁽⁸⁾.....	41,5 €	41,7 €	41,3€	42,3€	43,5€
		ARPU mensuel—abonnés numériques individuels (base d'abonnés)⁽⁸⁾.....	40,3 €	40,7 €	41,5€	41,2€	42,0€
		EBITDA.....	398,4	396,6	385,0	205,6	202,6
		Taux de marge de l'EBITDA.....	47,7 %	47,6 %	44,3 %	47,5 %	45,8 %
		Données d'exploitation B2B					
		Prise de commande ⁽⁹⁾	5 290,0	5 659,7	6 656,5	3 162	3 342
		EBITDA.....	74,0	100,0	71,2	45,3	38,4
		Taux de marge de l'EBITDA.....	22,3 %	30,8 %	22,7 %	29,6 %	23,4 %

Données d'exploitation du segment wholesale

Utilisateurs finaux DSL marque blanche (Bouygues ex- Darty)	204	168	120	143	99
EBITDA	90,9	95,7	103,9	44,8	52,7
Taux de marge de l'EBITDA.....	45,2 %	45,3 %	51,7 %	46,2 %	53,6 %

⁽¹⁾ Les données d'exploitation relatives à l'implantation du Groupe et à sa pénétration sont présentées à la clôture de la période concernée.

⁽²⁾ Un foyer est considéré comme « desservi » s'il peut être connecté au système de diffusion sans extension supplémentaire du réseau.

⁽³⁾ Multiplay inclut les services double-play (Internet et téléphonie fixe, téléphonie fixe et télévision, télévision et Internet).

⁽⁴⁾ Comprend les abonnés aux offres Internet, de téléphonie fixe et de téléphonie mobile isolées.

⁽⁵⁾ Utilisateurs finaux fibre optique en marque blanche (*i.e.*, ne comprenant pas les utilisateurs finaux DSL en marque blanche), conformément à la politique établie de communication financière d'Ypso France ainsi qu'à la segmentation comptable du Groupe (activités marque blanche en fibre optique compris dans le segment B2C et activités marque blanche en DSL compris dans le segment Wholesale).

⁽⁶⁾ *Revenue Generating Units*. Chaque abonné individuel à une offre de télévision par câble, d'Internet haut débit, de téléphonie fixe ou de téléphonie mobile sur le réseau du Groupe. Ainsi, un abonné direct souscrivant à toutes les offres B2C du Groupe compterait pour quatre RGU. Abonnés directs marque de Numericable uniquement (*i.e.*, ne comprenant pas les abonnés marque blanche ou les abonnés collectifs).

⁽⁷⁾ Les abonnés collectifs sont des abonnés à un contrat collectif conclu entre un câblo-opérateur et un gestionnaire d'immeuble ou un syndic de copropriété.

⁽⁸⁾ Les données d'exploitation relatives à l'ARPU sont présentées en euros par mois (hors TVA) pour les périodes indiquées et ne reflètent pas l'ARPU provenant des utilisateurs finaux marque blanche ou des abonnés collectifs.

⁽⁹⁾ Les nouvelles commandes du segment B2B sont un indicateur d'augmentation du chiffre d'affaires généré par les nouveaux contrats B2B, une unité de mesure qui indique la valeur mensuelle récurrente des nouvelles commandes pour une période donnée. Cet indicateur comprend le chiffre d'affaires supplémentaire généré par les nouveaux contrats signés pendant une période donnée. Il est comparable au produit de l'ARPU des nouveaux clients multiplié par le volume de nouveaux clients sur le segment B2C.

SFR

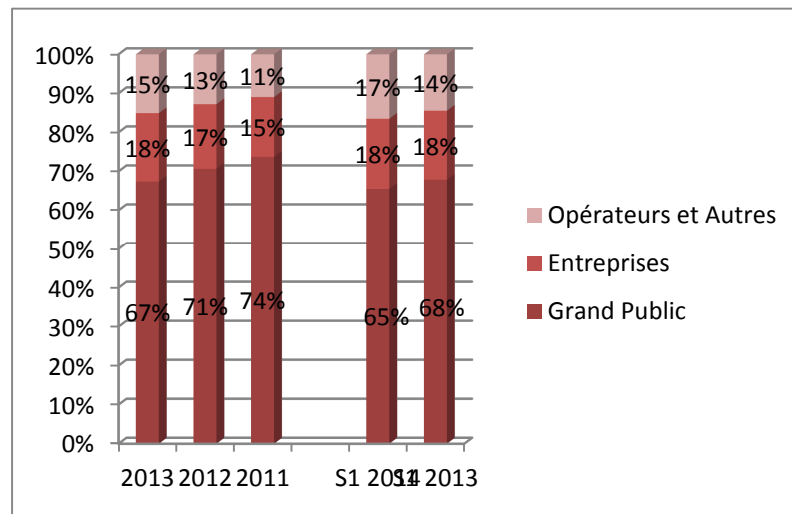
Concernant SFR, la convergence des activités de téléphonie mobile et de services Internet haut débit et fixe a conduit la direction du Groupe SFR Combiné à suivre les opérations de façon globale et unifiée. SFR et ses entités combinées (dont SIG 50 et ses filiales) prises dans leur ensemble (le « Groupe SFR Combiné ») a donc identifié un seul secteur opérationnel. De même, étant donné que la quasi-totalité de son activité est réalisée sur le territoire français, un seul secteur géographique est retenu.

Le chiffre d'affaires du Groupe SFR Combiné se répartit sur les trois marchés ci-dessous :

- Le marché Grand Public qui correspond aux offres et services commercialisés auprès de la clientèle grand public en France métropolitaine ;
- Le marché Entreprises qui comprend les offres de services à destination des TPE/ PME, des grandes entreprises et des administrations publiques en France métropolitaine ; et
- Le marché Opérateurs et Autres qui comprend (i) les offres de services

aux opérateurs mobile virtuels ou aux opérateurs mobiles étrangers dont les clients utilisent le réseau du Groupe SFR Combiné, ainsi que (ii) les services de transmission de voix et de données, (iii) les services de gros s'appuyant sur l'infrastructure réseau en fibre optique et (iv) les offres DSL marque blanche destinées aux opérateurs de télécommunications et aux fournisseurs d'accès à Internet. Dans le cadre de la présentation du chiffre d'affaires du Groupe SFR Combiné, ce marché comprend également les autres activités non intégrées dans les marchés Grand Public et Entreprises, dont essentiellement : la Société Réunionnaise de la Radiotéléphonie (SRR), SFR collectivités et ses filiales ainsi que les éliminations inter-segments.

Le schéma suivant présente le poids relatif des activités de chacun de ces marchés dans le chiffre d'affaires du Groupe SFR Combiné pour les exercices clos respectivement les 31 décembre 2011, 2012 et 2013 et les semestres clos les 31 juin 2013 et 2014 :



Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires par marché au titre des exercices clos les 31 décembre 2011, 2012 et 2013 et au titre des semestres clos les 30 juin 2013 et 2014 ainsi que certaines données clés liées à l'activité du Groupe SFR Combiné :

	(en millions d'euros)	Exercices clos le 31 décembre					Semestres clos le 30 juin		
		2013	2012	2011	% de variation 2013 par rapport à 2012	% de variation 2012 par rapport à 2011	2014	2013	% de variation 2014 par rapport à 2013
Grand Public		6 873	7 974	8 982	-13,8%	-11,2%	3215	3467	-7,3%
Entreprises ^(a)		1 789	1 871	1 868	-4,4%	+0,2%	884	903	-2,2%
Opérateurs et Autres		1 536	1 442	1 333	+6,5%	+8,2%	810	738	+9,8%
Chiffre d'affaires combiné ^(a)		10 199	11 288	12 183	-9,7%	-7,3%	4909	5108	-3,9%
EBITDA		2 766	3 299	3 800	-16,2%	-13,2%	1190 ^(f)	1470	-19,1%
Groupe									
Parc clients Mobile (en milliers) ^(b)		21 354	20 690	21 463	+3,2%	-3,6%	21 379	20 957	+2,0%
Parc clients Internet (en milliers) ^(c)		5 257	5 075	5 019	+3,6%	+1,1%	5 299	5 164	+2,6%
Coûts d'acquisition Mobile (en M€)		430	497	602	-8,4%	-17,5%	173	202	-14,1%
Coûts de rétention Mobile (en M€)		541	634	645	-14,7%	-1,8%	226	265	-14,9%
Grand Public ^(d)									
Parc clients mobile (en milliers) ^(b)		14 555	15 057	16 578	-3,3%	-9,2%	14 304	14 544	-1,6%
Parc abonnés mobile (en milliers) ^(b)		11 381	11 194	11 961	+1,7%	-6,4%	11 364	11 121	+2,2%
Pénétration des smartphones ^(e)		64,1%	51,2%	42,1%	+12,9 pts	+9,1 pts	67%	57%	+10,2 pts
ARPU mensuel Mobile 12 mois glissants (€)		24,1	28,3	31,4	-15,0%	-9,6%	23,1	25,9	-10,8%
Nombre de clients Internet haut-débit (en milliers) ^(c)		5 209	5 039	4 994	+3,4%	+0,9%	5 248	5 122	+2,5%
dont clients Fibre (en milliers)		197	126	97	+55,6%	+29,7%	238	155	+54,0%
dont clients quadruple-play ("MultiPack") (en % base clients)		45%	35%	24%	+9,8 pts	+11,9 pts	48%	42%	+6,7 pts
ARPU mensuel Clients Internet Haut débit sur 12 mois glissants (€)		32,5	33,3	34,1	-2,6%	-2,1%	32,3	32,7	-1,4%
<p>(a) Le CA Groupe et le CA Entreprises intègrent le CA de la société Telindus à partir de Mai 2014. En base comparable 2013 (en excluant Telindus), le CA SFR diminue de -4,7% et le CA Entreprises diminue de -6,5% au premier semestre 2014</p> <p>(b) Les parcs 2013 intègrent une purge technique réalisée en 2013 de 92k lignes inactives liée à une migration de système de facturation (sans impact sur le chiffre d'affaires). Le parc au 31/12/2012 est le parc publié (avant purge technique).</p> <p>(c) Le parc Internet haut débit au 31 décembre 2011 a été retraité de 23 000 clients suite à la sortie du périmètre de consolidation des clients Akéo 1P et 2P.</p> <p>(d) Marché métropolitain, hors SRR.</p> <p>(e) Nombre de clients équipés d'un smartphone rapporté au parc total de clients Mobile (hors Accès distant).</p> <p>(f) Intègre une charge non récurrente de 112 millions d'euros</p>									
<p>Les synergies attendues du rapprochement de Numericable Group et du Groupe SFR combiné sont estimées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur le marché B2C, des synergies d'environ 210 millions d'euros d'EBITDA et d'environ 90 millions d'euros de dépenses d'investissement à l'horizon 2017 ; • sur le marché B2B, des synergies d'environ 145 millions d'euros d'EBITDA à l'horizon 2017 ; • sur le réseau, des synergies d'environ 95 millions d'euros d'EBITDA et d'environ 160 millions d'euros de dépenses d'investissement à l'horizon 2017 ; • d'autres synergies d'environ 280 millions d'euros d'EBITDA et d'environ 125 millions d'euros de dépenses d'investissement à l'horizon 2017. <p>Les objectifs présentés ci-dessous ne constituent pas des données prévisionnelles ou des estimations de bénéfices du groupe combiné mais résultent de ses orientations stratégiques et de son plan d'actions. Ces objectifs sont fondés sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le groupe combiné. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire ainsi qu'au succès de l'intégration de SFR au sein du Groupe. Le Groupe ne prend aucun engagement et ne donne aucune garantie sur la réalisation de ces objectifs .</p>									
B.4a	Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité	<p>Eléments de résultats pour le troisième trimestre 2014</p> <p>Les informations financières sélectionnées présentées ci-dessous ont fait l'objet d'un examen limité par les contrôleurs légaux des comptes de la Société.</p>							

Compte de résultat consolidé			
Période de 9 mois close le			
<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30 septembre 2014	30 septembre 2013
Chiffre d'affaires	4	995 419	968 909
Achats externes	5	(464 834)	(448 539)
Charges de personnel	6	(118 247)	(108 985)
Impôts et taxes		(24 339)	(25 568)
Provisions		(9 950)	(1 219)
Autres produits opérationnels	7	66 444	58 514
Autres charges opérationnelles	8	(1 382)	(6 793)
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations (EBITDA)		443 111	436 319
Amortissements et dépréciations		(230 237)	(219 027)
Résultat d'exploitation		212 874	217 292
Produits financiers		5 356	6 895
Coût de l'endettement brut		(284 519)	(144 102)
Autres charges financières		(148 083)	(11 617)
Résultat financier	9	(427 246)	(148 824)
Charges (Produits) d'impôts sur les résultats	10	36 458	(8 349)
Résultat des sociétés mises en équivalence		(86)	(142)
Résultat net des activités poursuivies		(177 828)	59 977
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession		-	-
Résultat net		(177 828)	59 977
- Attribuable aux propriétaires de l'entité		(177 825)	60 046
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(3)	(69)
Résultat par action (en euros) attribuable aux propriétaires de l'entité	23		
Résultat net			
- de base		(1,43)	0,53
- dilué		(1,43)	0,53
Etat consolidé des autres éléments du résultat global			
<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30 septembre 2014	30 septembre 2013
Résultat net attribuable aux propriétaires de l'entité		(177 825)	60 046

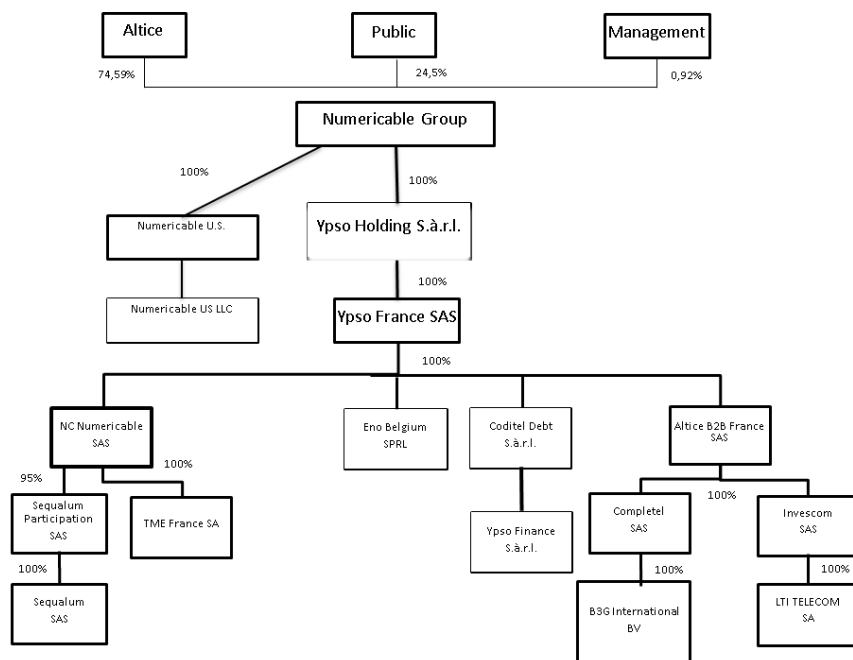
<i>Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :</i>			
Réserves de conversion		-	-
Couverture de flux de trésorerie (1)	2.4/ 16	(207 394)	-
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		-	-
Impôt sur éléments reconnus directement dans les autres éléments du résultat global (1)	2.4/ 10.2	78 809	-
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :</i>			
Ecart actuariels (2)		-	-
Impôt sur éléments reconnus directement dans les autres éléments du résultat global		-	-
Autres éléments du résultat global attribuable aux propriétaires de l'entité		(306 410)	60 046
<p>Dans la mesure où le Groupe exerce ses activités exclusivement en France, la devise fonctionnelle et de présentation de toutes les entités du Groupe est l'euro. Par conséquent, aucune réserve de conversion n'a été constatée aux 30 septembre 2014 et 2013.</p> <p>⁽¹⁾ Comme exposé en 2.4 des comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 septembre 2014, dans le cadre des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de ces dérivés est enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global. Elle est reprise en résultat lorsque l'élément couvert affecte le résultat. Au 30 septembre 2014, la juste valeur de ces instruments financiers, hors intérêts courus non échus, a ainsi été comptabilisée en autres éléments du résultat global pour 207 394 milliers d'euros. Le Groupe a également constaté un impôt différé actif sur ces instruments en autres éléments du résultat global pour 78 809 milliers d'euros.</p> <p>⁽²⁾ L'application d'IAS 19R n'a pas d'impact significatif sur les comptes clos au 30 septembre 2014 et au 30 septembre 2013. Par conséquent, elle n'a pas conduit à reconnaître d'écarts actuariels en Autres éléments du résultat global.</p>			
Bilan consolidé			
<i>(en milliers d'euros)</i>			
	Note	30 septembre 2014	31 décembre 2013
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	11	1 484 892	1 483 628
Autres immobilisations incorporelles		295 855	307 362
Immobilisations corporelles		1 521 044	1 464 763
Titres mis en équivalence		2 979	2 893
Autres actifs financiers non courants		7 681	7 263
Impôts différés actifs	10.2	247 943	132 662
Total de l'actif non courant		3 560 394	3 398 571
Stocks		42 325	49 568
Créances clients et autres créances	12	439 812	402 888
Autres actifs financiers courants		4 000	4 020
Créances d'impôts		3 217	3 410
Quasi disponibilités	13	9 509 077	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	14 177	101 365

	Actifs destinés à être cédés	-	-				
	Total de l'actif courant	10 012 608	561 251				
	TOTAL ACTIF	13 573 002	3 959 822				
	<i>(en milliers d'euros)</i>	30 septembre	31 décembre				
		2014	2013				
	PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES						
	Capital social	123 942	123 942				
	Prime d'émission	2 108 037	2 108 037				
	Réserves	15 (2 283 491)	(1 978 611)				
	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	(51 512)	253 368				
	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	187	193				
	Total des Capitaux propres	(51 325)	253 561				
	Passifs financiers non courants	16 12 528 610	2 701 894				
	Provisions non courantes	21 75 259	73 633				
	Impôts différés passifs	-	-				
	Autres passifs non courants	18 99 412	102 585				
	Total des passifs non courants	12 703 281	2 878 112				
	Passifs financiers courants	16 177 098	64 249				
	Provisions courantes	21 -	6 411				
	Dettes fournisseurs et autres passifs courants	19 743 922	757 418				
	Dettes d'impôts sur les sociétés	26	71				
	Passifs destinés à être cédés	-	-				
	Total des passifs courants	921 046	828 149				
	TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	13 573 002	3 959 822				
	Tableau de variation consolidé des capitaux propres						
		Attribuables aux propriétaires de la société mère			Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres	
<i>(En milliers d'euros)</i>	Capital	Primes	Réserves	Autres éléments du résultat global	Total		
	Capitaux propres combinés	-	-	(285 868)	(1 496)	(287 364)	33 (287 331)
	au 31 décembre 2012						
	Dividendes payés	-	-	-	-	-	-

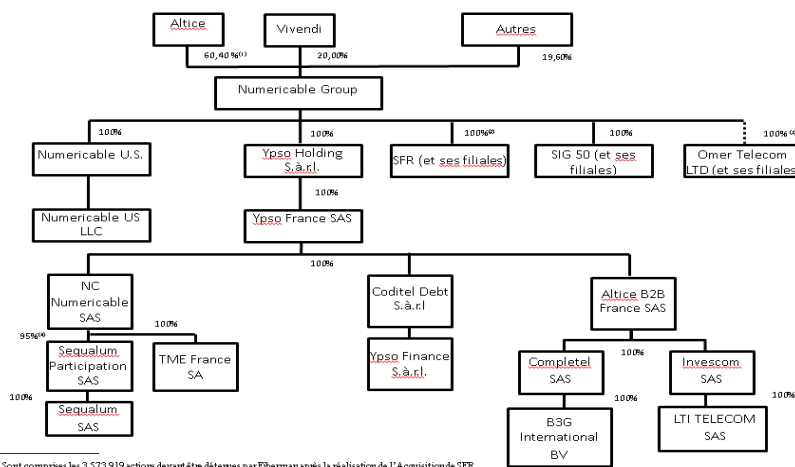
Résultat global	-	-	60 046	-	60 046	(69)	59 977
Autres	-	-	192	-	192	(192)	-
Capitaux propres combinés	-	-	(225 630)	(1 496)	(227 126)	(228)	(227 354)
au 30 septembre 2013							
Dividendes payés	-	-	-	-	-	-	-
Résultat global	-	-	4 504	(458)	4 046	225	4 271
Apports d'Ypso et Altice B2B (1)	113 772	1 881 717	(1 995 489)	-	-	-	-
Emissions d'actions nouvelles (2)	10 170	226 320	-	-	236 490	-	236 490
Plan de stock-options (3)	-	-	640	-	640	-	640
Transactions avec les actionnaires (4)	-	-	239 508	-	239 508	-	239 508
Autres	-	-	(190)	-	(190)	196	6
Capitaux propres consolidés	123 942	2 108 037	(1 976 657)	(1 954)	253 368	193	253 561
au 31 décembre 2013							
Dividendes payés	-	-	-	-	-	-	-
Résultat global	-	-	(177 825)	(128 584)	(306 409)	(3)	(306 412)
Plan de stock-options (3)	-	-	3 247	-	3 247	-	3 247
Actions propres (5)	-	-	(1 713)	-	(1 713)	-	(1 713)
Autres	-	-	(5)	-	(5)	(3)	(8)
Capitaux propres consolidés	123 942	2 108 037	(2 152 953)	(130 538)	(51 512)	187	(51 325)
au 30 septembre 2014							
(1) Correspond aux apports d'Ypso Holding Sàrl et Altice B2B Luxembourg Sàrl à Numericable Group ayant résulté en une augmentation de capital de 1 995,5 millions d'euros.							
(2) Correspond aux augmentations de capital réalisées dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société (offre au public pour 250 millions d'euros et offre réservée aux salariés pour 1 million d'euros) diminuées des frais engagés dans le cadre de l'IPO qui ont été imputés sur la prime d'émission pour 14,6 millions d'euros.							
(3) Correspond aux coûts des plans de stock-options attribués au profit de certains mandataires sociaux et salariés du Groupe en novembre 2013, janvier 2014 et mai 2014. La contrepartie des 3,247 millions d'euros est comptabilisée dans le résultat de la période.							
(4) Correspond à l'extinction des dettes envers les actionnaires dans le cadre des apports à Numericable Group effectués préalablement à l'introduction en bourse (Super PECs). Se référer également à la Note 4.1.1 des comptes consolidés au 31 décembre 2013.							
(5) Correspond au programme de rachat d'actions propres mis en œuvre en 2014, conformément au contrat de liquidité décrit en note 2.5 des comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 septembre 2014.							
Tableau des flux de trésorerie consolidés							

	Note	30 septembre 2014	30 septembre 2013
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Résultat net des activités poursuivies		(177 828)	59 977
<i>Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie</i>			
Résultat des sociétés mises en équivalence		(86)	142
Amortissements et dépréciations		225 452	214 492
Gains et pertes sur cessions d'actifs		(3 749)	(899)
Charge (produit) d'impôts sur les résultats	10.1	(36 458)	8 349
Coût de l'endettement brut		284 519	143 740
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	9.2	(78 854)	-
Écarts de change, nets	9.2	96 635	-
Autres éléments non monétaires ⁽¹⁾		40 907	(90)
<i>Variation du besoin en fonds de roulement et autres décaissements</i>			
Variation du besoin en fonds de roulement		16 818	(7 468)
Impôts sur les sociétés décaissés		(1 497)	(3 821)
Flux net de trésorerie générés par les activités opérationnelles		365 859	414 422
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ⁽²⁾		(251 426)	(211 475)
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels		3 750	5 134
Diminution (augmentation) des prêts et autres actifs financiers		(2 110)	64
Investissements dans des entités comprises dans le périmètre de consolidation net de la trésorerie acquise ⁽³⁾		-	(3 314)
Variation des quasi-disponibilités ⁽⁴⁾	2.3 - 13	(8 893 932)	-
Subventions reçues		1 227	5 568
Flux net de trésorerie net affectés aux opérations d'investissements		(9 142 491)	(204 023)
Augmentations de capital de la société mère		-	-
Emissions d'emprunts ⁽⁵⁾	2.3	11 631 448	7 276
Remboursements d'emprunts ⁽⁶⁾	2.3	(2 659 443)	(69 532)
Intérêts décaissés		(282 561)	(135 237)
Flux net de trésorerie affectés aux opérations de financement		8 689 444	(197 494)
Flux net de trésorerie des activités poursuivies		(87 188)	12 905
Flux net de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession		-	-
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(87 188)	12 905
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		101 365	7 996

		<p style="text-align: right;">Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture 14 177 20 901</p> <p>(1) Au 30 septembre 2014, les autres éléments non monétaires correspondent principalement : - à l'étalement des frais sur emprunt selon la méthode du coût amorti, sans effet sur la trésorerie, pour 37,6 millions d'euros ; - au coût relatif aux plans de stock-options pour 3,2 millions d'euros, également sans effet sur la trésorerie.</p> <p>(2) Les investissements corporels et incorporels financés par location financement sont sans effet sur le tableau des flux de trésorerie lors de l'acquisition. Ils représentent 25 millions d'euros au 30 septembre 2014 et au 30 septembre 2013.</p> <p>(3) Correspond, au 30 septembre 2013, au prix payé dans le cadre de l'acquisition de Valvision réalisée en juin 2013 (3,3 millions d'euros).</p> <p>(4) Correspond aux sommes placées à l'origine dans les comptes séquestres dans le cadre de l'acquisition de SFR. Les comptes séquestres (ligne « Quasi disponibilités » du bilan consolidé) présentent un solde de 9 509 077 milliers d'euros au 30 septembre 2014 du fait de la réévaluation du dollar au 30 septembre 2014 ayant conduit à comptabiliser une réévaluation de 615 145 milliers d'euros des comptes séquestres (se référer également à la Note 13 des comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 septembre 2014).</p> <p>(5) Correspond (i) à la mise en place du nouveau financement pour un montant total de 11 653 millions d'euros nets des frais sur emprunts décaissés pour 77 millions d'euros (se référer également à la Note 2.3 des comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 septembre 2014) et (ii) au tirage du Revolving Credit Facility (« RCF ») pour 50 millions d'euros au 30 septembre 2014.</p> <p>(6) Ce montant correspond principalement aux dettes éteintes lors du refinancement de mai 2014 pour un montant total de 2 638 millions d'euros (se référer également à la Note 2.3 des comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 septembre 2014).</p> <p><u>Engagements auprès de l'Autorité de la concurrence</u></p> <p>Eu égard aux engagements pris par le Groupe, l'Autorité de la concurrence a autorisé le 27 octobre 2014 le projet d'Acquisition de SFR sous réserve du respect desdits engagements, dont les principaux sont résumés ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • engagements afin que Vivendi n'accède pas à certaines informations stratégiques du Groupe du fait de sa présence au sein du conseil d'administration et autres comités de la Société; • engagements de cession des activités de télécommunication mobile d'Outremer Telecom (détenu par Altice) à la Réunion et à Mayotte, • engagements sur l'accès au réseau câblé du Groupe avec deux offres d'accès (une offre qui s'adressera aux opérateurs MVNO qui ne déploient pas de réseaux FttH et une offre qui s'adressera aux MVNO et aux opérateurs de communications électroniques déployant des réseaux FttH) ; et • engagements sur la cession du réseau DSL de Completel et mise à disposition des services de collecte DSL de Completel et de SFR jusqu'à la réalisation effective de ladite cession.
B.5	Description du groupe et de la place de l'émetteur dans le groupe	L'organigramme ci-après présente l'organisation juridique du Groupe avant l'Acquisition de SFR (telle que définie ci-après) :



L'organigramme simplifié ci-après présente l'organisation juridique du Groupe qui existera après la réalisation de l'Acquisition de SFR (telle que définie ci-après) :



1. Sont comprises les 3 573 919 actions devant être détenues par Eberman après la réalisation de l'Acquisition de SFR. Eberman est une société contrôlée par Altice à la suite de la cession par Carlyle et Citicorp de leur participation détenue dans Eberman.
 2. 100% = 10 actions
 3. A compter de la réalisation de l'acquisition d'Omer Telecom LTD qui devrait intervenir avant la fin de l'année 2014.
 4. Le solde de 5% est détenu par le Groupe SFR.

B.6 Principaux actionnaires et contrôle de l'émetteur

Le tableau ci-dessous présente l'actionnariat de la Société à la date du visa sur le Prospectus ainsi que tel qu'il ressortirait après réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et après réalisation de l'Acquisition de SFR. Cette description est faite à la connaissance de la Société, sur la base des informations dont elle dispose à la date du visa sur le présent Prospectus sur la base des franchissements de seuils légaux et ne tient pas compte des éventuels franchissements de seuils statutaires.

	A la date du visa sur le Prospectus		Après réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription		Après réalisation de l'Acquisition de SFR ⁽⁵⁾	
	Nombre d'actions et de droit de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droit de vote	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions et de droit de vote	% du capital et des droits de vote
Actionnaires						
Altice	92 446 476	74,59%	290 546 061	74,59%	290 546 061	59,67%
Fiberman S.C.A ⁽²⁾	1 137 154	0,92%	3 573 919	0,92%	3 573 919	0,73%
<i>Total Altice</i>	93 583 630	75,51	294 119 980	75,51%	294 119 980	60,4%
Vivendi	-	-	-	-	97 387 845	20,00% ⁽¹⁾
Administrateurs	701	-	2 201 ⁽⁶⁾	-	2 201	-
Public ⁽³⁾⁽⁴⁾	30 357 681	24,49%	95 409 846	24,49%	95 429 199	19,60%
TOTAL	123 942 012	100%	389 532 027	100%	486 939 225	100%

⁽¹⁾ A compter de la date de réalisation de l'Acquisition de SFR, Altice, Altice S.A. et Vivendi sont convenus de conclure un pacte régissant leurs relations d'actionnaires de la Société et établissant les principes que ces parties sont convenues d'appliquer concernant l'administration de la Société et de ses filiales (le « Pacte d'Actionnaires »). Dans le cadre de ce pacte, Altice et Vivendi déclarent agir de concert à l'égard de la Société et s'engagent, pour la durée du Pacte d'Actionnaires, à ne pas constituer de concert avec un autre actionnaire de la Société (à l'exception de toute entité apparentée bénéficiaire d'un transfert libre pour les besoins du pacte).

⁽²⁾ Fiberman est une société luxembourgeoise qui regroupe l'investissement dans Numericable Group de certains dirigeants et salariés (et anciens dirigeants et salariés) du Groupe aux côtés d'Altice, Carlyle et Cinven. Fiberman est, à la date du Prospectus, contrôlée par Altice à la suite de la cession par Carlyle et Cinven à Altice de leurs participations dans Fiberman. Une opération d'échange ou, le cas échéant, de cession a été proposée aux dirigeants et salariés du Groupe détenteurs du solde du capital de Fiberman, par laquelle ils échangeraient, au bénéfice d'Altice, leurs actions Fiberman contre des actions de la Société (actions ex-droit) détenues par Altice, afin de devenir actionnaires directs de la Société, ou, le cas échéant, céderaient contre numéraire à Altice des actions Fiberman. Il est précisé qu'Altice bénéficierait d'un droit de préemption en cas de cession future des actions de la Société ainsi remises auxdits dirigeants et salariés. Par ailleurs, Altice consentira un prêt d'actionnaire à Fiberman afin de permettre à cette dernière d'exercer l'ensemble des droits préférentiels de souscription qui lui sont accordés dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société.

⁽³⁾ Dont les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité ; à titre indicatif, 28 947 au 24 octobre 2014.

⁽⁴⁾ Dont 6 278 778 actions représentant 5,07% du capital et des droits de vote détenues par The Capital Group Companies, Inc., selon franchissement de seuil en date du 10 janvier 2014 (voir Décision et Information de l'AMF n°214C0079 en date du 14 janvier 2014).

⁽⁵⁾ Après prise en compte de l'augmentation de capital réservée devant intervenir dans le cadre de l'Offre Réservee aux Salariés envisagée par la Société, à hauteur de 19 353 actions.

⁽⁶⁾ Sur la base d'une souscription par les administrateurs des droits préférentiels de souscription attachés à leurs actions.

B.7 Informations financières historiques et changement significatif depuis les dernières informations financières historiques

Les données ci-dessous sont extraites du bilan et du compte de résultat consolidés de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2011, 2012 et 2013 (audités) et les périodes de 6 mois closes les 30 juin 2013 et 2014 (ayant fait l'objet d'un examen limité), établis conformément au référentiel de normes internationales financières (IFRS), tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Principaux chiffres clés

Données du compte de résultat (en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre			Semestre clos le 30 juin	
	2011	2012	2013	2013	2014
	<i>(Non audités)</i>				
Chiffre d'affaires	1 306,9	1 302,4	1 314,2	650,0	663,7
<i>Chiffre d'affaires généré par le segment B2C⁽¹⁾</i>	830,3	826,2	864,6	430,4	439,4
<i>Chiffre d'affaires généré par le segment B2B⁽¹⁾</i>	328,2	323,2	309,6	151,4	161,5
<i>Chiffre d'affaires généré par le segment wholesale⁽¹⁾</i>	148,3	153,1	140,0	68,2	62,7
Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations (EBITDA)	563,2	592,3	560,1	295,7	293,7
<i>Taux de marge de l'EBITDA</i>	43,1 %	45,5 %	44,3%	45,5%	44,3%

Amortissements et dépréciations.....	(294,5)	(291,7)	(304,0)	(145,9)	(151,5)
Résultat d'exploitation.....	268,7	300,5	256,0	149,8	142,2
Résultat financier.....	(186,0)	(211,4)	(323,6)	(97,1)	(279,8)
Impôt sur les sociétés.....	(13,4)	(2,5)	132,8	(5,5)	54,1
Résultat des sociétés mises en équivalence.....	(0,3)	(0,2)	(0,5)	-	-
Résultat net des activités poursuivies	69,0	86,4	64,7	47,2	(83,4)
Résultat net des activités en cours de cession ⁽²⁾	126,1	-	-	-	-
Résultat net attribuable aux propriétaires de l'entité.....	194,9	86,4	64,7	47,2	(83,4)

⁽¹⁾ Le chiffre d'affaires des segments est présenté ici après les éliminations intra-Groupe. La présentation avant éliminations intra-Groupe (conforme à la Note 5 aux comptes consolidés) est la base de la discussion des résultats par segment dans le Chapitre 9 du Document de Référence. Voir la Section 9.1.1 « Introduction » du Document de Référence pour une explication de cette approche et une réconciliation des chiffres.

⁽²⁾ Résultats de Coditel Belgique et de Coditel Luxembourg, dont les participations ont été cédées par le Groupe le 30 juin 2011.

Données du bilan <i>(en millions d'euros)</i>	Aux 31 décembre			Au 30 juin
	2011	2012	2013	2014
				<i>(Non audités)</i>
Ecart d'acquisition.....	1 458,6	1 458,7	1 483,6	1 484,9
Autres immobilisations incorporelles	346,1	326,2	307,4	298,6
Immobilisations corporelles	1 348,6	1 389,9	1 464,8	1 505,1
Titres mis en équivalence	3,6	3,4	2,9	2,9
Autres actifs financiers non courants.....	7,8	6,8	7,3	11,3
Impôts différés actifs	0	0	132,7	241,1
Total de l'actif non-courant.....	3 164,6	3 185,0	3 398,6	3 543,9
Stocks	39,0	45,6	49,6	47,8
Créances clients	363,0	417,4	402,9	424,1
Autres actifs financiers courants.....	0,0	4,0	4,0	-
Créances d'impôt	0,0	0,0	3,4	4,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	40,6	8,0	101,4	40,6
Quasi disponibilités	-	-	-	8 958,8
Total de l'actif courant	442,6	475,0	561,3	9 475,7
Actifs destinés à être cédés.....	-	-	-	-
Total actif.....	3 607,2	3 660,0	3 959,8	13 019,6
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de l'entité	(372,2)	(287,4)	253,4	82,5
Passifs financiers non-courants	2 913,0	2 926,3	2 701,9	11 915,3
Passifs non-courants	3 076,8	3 101,6	2 878,1	12 091,9
Passifs courants	902,7	845,8	828,1	844,9
Passifs destinés à être cédés	-	-	-	-
Total passif et capitaux propres	3 607,2	3 660,0	3 959,8	13 019,6

	Données du tableau des flux de trésorerie			Pour l'exercice clos le 31 décembre		Pour le semestre clos le 30 juin		
				2011	2012	2013	2013	2014
	<i>(en milliers d'euros)</i>			<i>(Non audités)</i>				
Flux net de trésorerie générés par les activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts décaissés et impôt sur les sociétés.....	570 651	566 213	553 918	289 382	196 072			
Flux net de trésorerie générés par les activités opérationnelles.....	577 127	530 960	570 279	294 519	203 574			
Flux net de trésorerie affectés aux opérations d'investissements.....	(237 652)	(285 217)	(342 657)	(139 876)	(9 055 846)			
Flux net de trésorerie affectés aux opérations de financement	(489 705)	(278 327)	(134 253)	(140 787)	8 791 556			
Flux net de trésorerie affecté des activités cédées ou en cours de cession*	156 258	-	-	-	-			
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.....	6 027	(32 584)	93 369	13 855	(60 716)			
* Les flux net de trésorerie affecté des activités cédées ou en cours de cession en 2011 reflète le produit de cession des activités en Belgique (prix de cession brut de 360 millions d'euros moins la dette de Coditel).								
	Autres données financières			Pour l'exercice clos le 31 décembre		Pour le semestre clos le 30 juin		
	<i>(en millions d'euros)</i>			2011	2012	2013	2013	2014
				<i>(Non audités)</i>				
EBITDA ⁽¹⁾	563,2	592,3	560,1	295,7	293,7			
EBITDA ajusté ⁽²⁾	572,2	620,9	615,9	304,6	310,1			
Taux de marge de l'EBITDA ajusté ⁽²⁾	43,8 %	47,7 %	46,9%	46,9%	46,7%			
Dépenses d'investissement ⁽³⁾	242,7	285,6	319,8	138,8	162,6			
<p>⁽¹⁾ L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations. Bien que l'EBITDA ne doit pas être considéré comme une unité de mesure alternative au résultat d'exploitation et aux flux de trésorerie net générés par les activités opérationnelles, le Groupe estime qu'il fournit des informations utiles concernant la capacité du Groupe à respecter ses obligations futures au titre du service de la dette.</p> <p>⁽²⁾ Non audité. L'EBITDA ajusté est égal à l'EBITDA (<i>i.e.</i>, le résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations) ajusté en fonction de certains éléments, tel que présenté dans le tableau ci-dessous. Le Groupe estime que cette unité de mesure est utile aux lecteurs de ses comptes consolidés dans la mesure où elle leur fournit une mesure des résultats d'exploitation qui exclut certains éléments que le Groupe considère comme hors de l'exploitation récurrente de ses activités ou n'ayant pas d'impact sur sa trésorerie, rendant plus lisibles les tendances et fournissant des informations concernant les résultats d'exploitation du Groupe et sa génération de flux de trésorerie qui permettent aux investisseurs de mieux identifier les tendances de sa performance financière. Il ne doit pas être considéré comme une mesure alternative au résultat d'exploitation et peut ne pas être comparable à d'autres mesures avec un nom similaire utilisées par d'autres sociétés. Le tableau ci-dessous fournit un rapprochement de l'EBITDA ajusté et de l'EBITDA.</p> <p>⁽³⁾ Correspondant aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nets des subventions.</p>								

	<i>(en millions d'euros)</i>	Pour l'exercice clos le 31 décembre			Pour le semestre clos le 30 juin	
		2011	2012	2013	2013	2014
		EBITDA	563,2	592,3	560,1	295,7
Frais de conseil liés au refinancement de la dette ^(a)	3,5	7,4	4,9	-	1,1	
Frais de conseil liés à l'acquisition de SFR	-	-	-	-	5,7	
Coûts de restructurations liées à des acquisitions ^(b)	14,2	2,5	1,4	1,1	2,4	
Provisions / coûts liés à des contrôles fiscaux et de sécurité sociale	0,8	0,6	11,3	-	(1,2)	
Produit exceptionnel provenant de SFR ^(c)	(19,0)			-	-	
Charge/Produit exceptionnel provenant de France Télécom-Orange ou Free ^(d)	(10,0)	0,1	7,2	-	-	
CVAE ^(e)	10,5	11,9	12,7	6,1	5,9	
Dépréciation accélérée des équipements ^(f)	7,0	5,2	14,7	0,9	-	
Pénalités ^(g)	1,9	1,0	-	0,8	-	
Coût des stock-options	-	-	3,6		2,5	
EBITDA ajusté	572,2	620,9	615,9	304,6	310,1	
(a)	Honoraires payés dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe (comptabilisés en autres charges opérationnelles).					
(b)	Coûts de restructuration encourus dans le cadre de l'acquisition par le Groupe d'Altitude Télécom (comptabilisés en achats externes et charges de personnel).					
(c)	Montant perçu de SFR et relatif à la résiliation anticipée d'un contrat de location IRU de longue durée dont il avait hérité dans le cadre d'une acquisition et qui ne lui était plus nécessaire.					
(d)	Montant perçu de France Télécom-Orange, correspondant à un paiement de dommages-intérêts à la suite d'un jugement du tribunal de commerce de Paris rendu contre France Télécom-Orange et lié à des pratiques restrictives de concurrence sur le marché ADSL en 2001 et en 2002 (comptabilisé en autres produits opérationnels). En 2013, charge exceptionnelle essentiellement constituée en 2013 de la pénalité liée au litige avec Free pour 6 millions d'euros (voir la Section 20.8.2.3 « Litige avec Free concernant l'annonce d'une offre mobile » du Document de Référence).					
(e)	A compter du 1er janvier 2010, la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), une taxe française sur la valeur ajoutée des entreprises assise sur la valeur ajoutée générée par une société, a partiellement remplacé l'ancienne taxe professionnelle (comptabilisée en impôts et taxes).					
(f)	Charges hors trésorerie résultant de la dépréciation accélérée des décodeurs et des routeurs haut débit qui ont été rendus endommagés ou qui n'ont pas été rendus par les abonnés ayant résilié leur abonnement, et le cas échéant, de passage en résultat de la valeur nette comptable des actifs rendus aux collectivités dans le cas de biens de retour en fin de DSP.					
(g)	Pénalités payées à SFR du fait d'un délai dans le déploiement de réseaux de fibre verticaux conformément à un contrat de déploiement de fibre conclu en 2008 (comptabilisées en achats externes).					
B.8	Informations financières pro forma	Des informations financières consolidées pro forma de la Société (non auditées) au 30 juin 2014 et pour le semestre clos le 30 juin 2014 ont été établies selon les normes IFRS, afin d'appréhender l'impact de l'Acquisition de SFR et des opérations de financement et refinancement y afférentes, ainsi que l'impact de l'acquisition de Virgin Mobile. Ces informations financières pro forma ont une valeur purement illustrative et ne constituent en rien une indication des résultats des activités opérationnelles ou de la situation financière de la Société qui aurait été obtenue si ces opérations étaient intervenues au 30 juin 2014 ou au 1 ^{er} janvier 2014.				

Principaux chiffres clés

	Juin 2014 Numericable Group Etats financiers consolidés historiques	Juin 2014 Groupe SFR	Juin 2014 Virgin	Ajustements Proforma		Juin 2014 Numericable Group Informations financières Proforma
				Montant	Note	
Chiffre d'affaires	664	4 909	201	(52)	3.a	5 722
Charges d'exploitation	(521)	(4 549)	(198)	19	3.b	(5 250)
Résultat d'exploitation	142	360	3	(33)		473
Résultat financier	(280)	(123)	(1)	(67)	3.c	(470)
(Charges) Produits d'impôts sur les sociétés	54	(105)	(1)	(8)	3.d	(61)
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	(4)	-	-		(4)
Résultat net	(83)	129	1	(108)		(62)
- Attribuable aux propriétaires de l'entité	(83)	124	1	(108)	3.e	(66)
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	4	-	-	3.e	4

ACTIF	Juin 2014 Numericable Group Etats financiers consolidés historiques	Juin 2014 Groupe SFR	Juin 2014 Virgin	Ajustements Proforma		Juin 2014 Numericable Group Informations financières Proforma
				Montant	Note	
Ecarts d'acquisition	1 485	5 266	53	5 582	3.f	12 386
Autres immobilisations incorporelles	299	3 735	28	-		4 122
Immobilisations corporelles	1 505	4 437	9	5	3.g	5 956
Titres mis en équivalence	3	158	-	-		160
Autres actifs financiers non courants	11	171	-	-		183
Impôts différés actifs	241	119	25	-		386
Total de l'actif non courant	3 544	13 945	116	5 587		23 192
Stocks	48	260	7	-		314
Créances clients et autres créances	424	2 663	67	(75)	3.g	3 079
Autres actifs financiers courants	-	3	-	-		3
Créances d'impôts	4	7	-	-		11
Quasi disponibilités	8 959	-	-	(8 959)	3.h	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41	157	-	(164)		34
Actifs destinés à être cédés	-	-	-	-		-
Total de l'actif courant	9 476	3 089	74	(9 198)		3 441
Total Actif	13 020	17 034	190	(3 611)		26 633

PASSIF ET CAPITALS PROPRES	Juin 2014 Numericable Group Etats financiers consolidés historiques	Juin 2014 Groupe SFR	Juin 2014 Virgin	Ajustements Proforma		Juin 2014 Numericable Group Informations financières Proforma
				Montant	Note	
Total des Capitaux propres	83	6 384	(15)	841	3.i	7 293
Passifs financiers non courants	11 915	39	16	(78)	3.j	11 893
Provisions non courantes	72	173	-	-		245
Impôts différés passifs	-	4	-	-		4
Autres passifs non courants	105	523	-	750	3.k	1 377
Total des passifs non courants	12 092	739	16	672		13 519
Passifs financiers courants	104	5 044	45	(5 089)	3.j	104
Provisions courantes	-	256	8	-		264
Dettes fournisseurs et autres passifs courants	741	4 605	136	(34)	3.l	5 447
Dettes d'impôts sur les sociétés	-	6	-	-		6
Passifs destinés à être cédés	-	-	-	-		-
Total des passifs courants	845	9 911	189	(5 124)		5 821
Total Passif et capitaux propres	13 020	17 034	190	(3 611)		26 633

Les informations financières pro forma condensées consolidées de la Société au 31 décembre 2013, telles qu'elles figurent dans la note 7 des informations financières pro forma condensées consolidées de la Société au 30 juin 2014, sont résumées ci-après :

	2013 Numericable Group Etats financiers consolidés historiques	2013 SFR	Ajustements Proforma	2013 Numericable Group Informations financières Proforma
Chiffre d'affaires	1 314	10 199	(42)	11 472
Charges d'exploitation	(1 058)	(9 194)	39	(10 214)
Résultat d'exploitation	256	1 005	(3)	1 258
Résultat financier	(324)	(251)	(334)	(908)
(Charges) Produits d'impôts sur les sociétés	133	(315)	7	(175)
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	(12)	-	(12)
Résultat net	65	426	(330)	161
- Attribuable aux propriétaires de l'entité	65	420	(330)	155
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	6	-	6

Le tableau qui suit présente le passage entre le résultat d'exploitation pro forma tel que publié dans le compte de résultat pro forma condensé consolidé et l'EBITDA ajusté pro forma.

	2013 Numericable Group	2013 SFR	Ajustements Proforma	2013 Numericable Group Proforma
Résultat opérationnel	256	1 005	(3)	1 258
Amortissements et dépréciations	304	1 661 (c)	-	1 965
Coûts de restructuration	1 (a)	93 (d)	-	94
Autres coûts non récurrents	38 (b)	-	-	38
Coûts relatifs au plan de stock options	4	27 (e)	-	31
CVAE	13	53 (f)	-	65
Autres produits/charges	-	7 (g)	-	7
EBITDA ajusté	616	2 846	(3)	2 459

- (a) Coûts de restructuration supportés dans le cadre de l'acquisition d'Altitude Telecom par Numericable Group ;
- (b) Composés de frais d'honoraires de conseil liés aux opérations de refinancement réalisées par Numericable Group (4,9 millions d'euros) ; de provisions/coûts relatifs aux contrôles fiscaux et sociaux (11,3 millions d'euros) ; d'une charge exceptionnelle constatée pour 1,1 millions d'euros relative aux frais juridiques payés dans le cadre du litige contre France Telecom devant la Chambre Internationale de Commerce ; d'une charge exceptionnelle constatée pour 6,1 millions d'euros correspondant à des pénalités au regard du procès avec Free (cf. Note 20.7.2. des états financiers consolidés au 31 décembre 2013) ; et d'une perte – non cash – de 14,7 millions d'euros résultant de (i) l'accélération des dépréciations des décodeurs et des routeurs qui ont été retournés abimés ou qui n'ont simplement pas été rendus par les abonnés et (ii) de la valeur nette comptable d'actifs transférés aux collectivités locales suite à la sortie du contrat de DSP.
- (c) Amortissements et dépréciations pour 729 millions d'euros d'immobilisations incorporelles (cf. Note 9.2 des états financiers combinés de SFR au 31 décembre 2013) et pour 932 millions d'euros d'immobilisations corporelles (cf. Note 10.2 des états financiers combinés de SFR au 31 décembre 2013).
- (d) Coûts de restructuration relatifs au plan de départs volontaires proposé par SFR et lancé en 2012 (cf. Note 4.2 des états financiers combinés de SFR au 31 décembre 2013).
- (e) Charges relatives à la norme IFRS 2 comme mentionné dans la Note 17.2 des états financiers combinés de SFR au 31 décembre 2013.
- (f) Le montant de la CVAE de SFR n'est pas présenté dans les états financiers combinés de SFR au 31 décembre 2013.
- (g) Inclus 2 millions d'euros d'autres produits opérationnels et 10 millions d'euros d'autres charges opérationnelles comme décrit dans la Note 4.2 des états financiers combinés de SFR au 31 décembre 2013.

B.9	Prévision ou estimation du bénéfice	Sans objet.
B.10	Réserves sur les informations financières historiques	Le rapport d'audit de Deloitte & Associés relatif aux états financiers combinés des exercices clos les 31 décembre 2012, 2011 et 2010 figure à la Section 20.1 « Comptes combinés annuels du Groupe » du document de base de la Société enregistré par l'AMF sous le numéro I.13-043, le 18 septembre 2013 et contient les observations suivantes :

		<p>« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la base de préparation indiquée en Note 1.4, qui décrit notamment au paragraphe « Base de combinaison », la méthode comptable retenue pour la combinaison des deux groupes placés sous contrôle commun, en l'absence de disposition spécifique à cet égard dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ; • la Note 1.6 qui expose les éléments sur lesquels se fonde la direction de la Société dans son évaluation de la capacité de l'ensemble combiné à faire face à ses besoins de trésorerie en 2013 et du maintien du principe de continuité de l'exploitation pour l'établissement des Comptes Combinés.» <p>Les informations financières historiques présentées dans le Document de Référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux de la société. Le rapport d'audit des contrôleurs légaux de la société relatif aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 figure en annexe III du Document de Référence et contient les observations suivantes :</p> <p>« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les notes 1.2 « Bases de préparation des comptes consolidés » et 1.3 « Informations comparatives » exposent respectivement le traitement comptable des opérations d'apports constitutives du groupe ainsi que leur incidence sur la préparation et la présentation des comptes consolidés et leurs données comparatives ; • Les notes 4.1.2 « Introduction en bourse et augmentations de capital » et 4.1.6 « Refinancements de la dette senior » exposent les opérations d'introduction en bourse et de refinancement intervenues en fin d'année 2013 et leur incidence sur les hypothèses retenues pour l'application du principe de continuité d'exploitation du groupe tel que décrit dans la note 1.5 « Hypothèse de continuité d'exploitation » ; • Les notes 1.3 « Informations comparatives » et 2.1 « Principes de préparation des comptes consolidés » exposent le changement de méthode comptable résultant de la première application de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel ». » <p>Le rapport d'examen limité des contrôleurs légaux de la société relatif aux états financiers intermédiaires condensés pour la période de six mois close le 30 juin 2014 figure en annexe VII du Document de Référence et contient les observations suivantes :</p> <p>« Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.1, 2.3 et 2.4 de l'annexe qui exposent les modalités de l'accord avec Vivendi en vue du rachat de SFR et les modalités de financement de cette acquisition. »</p> <p>Le rapport d'examen limité des contrôleurs légaux de la société relatif aux états financiers intermédiaires condensés pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2014 figure en annexe II de l'actualisation du Document de Référence déposée auprès de l'AMF le 28 octobre 2014 sous le numéro D.14-0803-A01 et</p>
--	--	--

		<p>contient les observations suivantes :</p> <p>« Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.1, 2.3 et 2.4 de l'annexe qui exposent les modalités de l'accord conclu avec Vivendi en vue du rachat de SFR et les modalités de financement de cette acquisition. »</p>
B.11	Fonds de roulement net	<p>La Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net consolidé du Groupe est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date du visa sur le présent Prospectus. Cette déclaration est faite avant prise en compte de la présente augmentation de capital. Elle est également faite après prise en compte de la présente augmentation de capital et de la réalisation de l'Apport et de l'Acquisition SFR.</p>

<i>Section C – Valeurs mobilières</i>		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification	<p>265 590 015 actions ordinaires nouvelles (les « <u>Actions Nouvelles</u> ») de même catégorie que les actions ordinaires existantes de la Société, à émettre au prix unitaire de 17,82 euros, prime d'émission incluse (l'« <u>Augmentation de Capital</u> »). Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date.</p> <p><i>Libellé pour les actions</i> : Numericable</p> <p><i>Code ISIN</i> : FR0011594233</p> <p><i>Mnémonique</i> : NUM</p> <p><i>Compartiment</i> : Compartiment A</p> <p><i>Secteur d'activité</i> : Audiovisuel et divertissements</p> <p><i>Classification ICB</i> : 5553</p>
C.2	Devise	Euro.
C.3	Nombre d'actions de la Société émises et valeur nominale	<p>A la date du Prospectus, le capital de la Société est composé de 123 942 012 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, toutes entièrement libérées.</p> <p>L'émission porte sur 265 590 015 Actions Nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro, à libérer intégralement lors de la souscription.</p>
C.4	Droits attachés aux actions	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Nouvelles émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - droit à dividendes ; - droit de vote, étant précisé qu'un droit de vote double sera attribué à toute action entièrement libérée pour laquelle il sera justifié d'une inscription nominative pendant une durée consécutive de deux ans au minimum, au nom d'un même actionnaire ; - droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; et - droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.
C.5	Restrictions à la libre	Sans objet.

	négociabilité	
C.6	Demande d'admission	Les Actions Nouvelles ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (le « <u>marché Euronext Paris</u> »). Leur admission est prévue pour le 20 novembre 2014, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0011594233).
C.7	Politique en matière de dividendes	<p>La capacité de la Société de distribuer des dividendes est notamment limitée par les termes et conditions des obligations qu'elle a émises et ceux des contrats de financement qu'elle a conclus, selon lesquels est autorisée toute distribution de dividendes qui n'entraîne pas une augmentation d'un ratio d'endettement net ajusté sur EBITDA consolidé des deux derniers trimestres multiplié par deux, pro forma de cette distribution, au-dessus de 4,0:1,0.</p> <p>Des conditions complémentaires sont également prévues en fonction notamment d'un pourcentage de la capitalisation boursière de la Société retraitée des dividendes. D'autres exceptions usuelles aux restrictions aux distributions de dividendes sont également prévues au titre de ces dettes, ainsi qu'une exception pour les dividendes d'un montant correspondant au service de certaines dettes d'Altice France. Le ratio de levier net du Groupe au 30 septembre 2014, pro forma pour l'acquisition de SFR, est basé sur l'EBITDA Ajusté du Groupe Numericable, l'EBITDA du Groupe SFR sur les douze derniers mois au 30 septembre 2014, l'endettement financier net du Groupe au 30 septembre 2014 et certains ajustements. Ce ratio est de levier net pro forma du Groupe au 30 septembre 2014 est de 3,57x.</p> <p>Vivendi et Altice ont annoncé que le pacte d'actionnaires à intervenir entre Altice et Vivendi au moment de la réalisation de l'acquisition de SFR prévoira que Vivendi et Altice feront en sorte que chaque année après la Date de Réalisation de l'Acquisition de SFR (telle que définie ci-après), sous réserve des dispositions légales impératives applicables et dans la limite des capacités distributives de la Société, que la Société distribue un pourcentage au moins égal à 50% des flux de trésorerie disponibles du groupe, ces flux étant définis sur une base nette (i) avant dividende, remboursement du principal de la dette et acquisitions ou cessions, et (ii) après déduction des investissements, des variations de besoins en fonds de roulement, des décaissements au titre de l'impôt sur les sociétés, des charges sociales et autres taxes et prélèvements, et des charges financières dues par le groupe.</p>

Section D – Risques		
D.1	Principaux risques propres à l'émetteur et à son secteur d'activité	<p>Les principaux facteurs de risque propres à la Société, au Groupe, à SFR, au Groupe combiné et à leurs secteurs d'activité figurent ci-après. Il s'agit :</p> <p>(i) des risques relatifs aux activités du Groupe, notamment ceux liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux difficultés opérationnelles et autres conséquences défavorables pouvant résulter de l'intégration de SFR dans le Groupe ; • à la non matérialisation des synergies attendues de l'acquisition du Groupe SFR ; • à la remise en cause éventuelle de certaines autorisations administratives qui pourrait avoir pour effet de retarder ou rendre plus difficile la mise en œuvre de l'acquisition de SFR ; • à la mise en œuvre de clauses de changement de contrôle à la suite de l'acquisition de SFR ; • les acquisitions de SFR et Virgin Mobile donneront lieu à l'enregistrement par le Groupe Numericable d'écarts d'acquisition importants, qui pourraient ensuite

		<p>faire l'objet de dépréciations en cas de survenance d'événements défavorables liés aux hypothèses sous-jacentes concernant les résultats et flux de trésorerie des activités acquises ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • à l'utilisation des informations fournies ou rendues disponibles par Vivendi concernant le Groupe SFR pour la préparation de l'actualisation du document de référence ; • à l'information financière pro forma qui pourrait ne pas être représentative des performances futures ; • à l'incapacité pour le Groupe de mettre en œuvre ou d'adapter sa stratégie d'entreprise de manière efficace postérieurement aux acquisitions ; • au taux ou au risque de résiliation des clients (notamment influencé par la durée de la période d'engagement, la concurrence, le déménagement des clients hors de la zone desservie par le réseau du Groupe, la mortalité et les hausses de prix) ; • à la pression exercée sur le service clients (notamment lors du lancement de nouvelles offres de produits ou lorsque le degré de satisfaction des clients est en baisse) qui pourrait porter atteinte à la réputation de SFR ou du Groupe Numericable, contribuer à une augmentation du taux de résiliation et/ou limiter ou ralentir sa croissance future ; • à l'absence d'accès garanti aux contenus et à la dépendance du Groupe de ses relations et de sa coopération avec les fournisseurs de contenu et les diffuseurs qui, si le Groupe ne pouvait obtenir et conserver des programmes compétitifs à des prix attractifs sur ses réseaux, pourraient conduire à une diminution de la demande de ses services de télévision ; • aux tiers sur lesquels le Groupe s'appuie pour la fourniture de services à ses clients et pour l'exploitation de ses activités (c'est-à-dire des fournisseurs et des sous-traitants) ; tout retard ou manquement par ces tiers dans la fourniture de services ou de produits, toute augmentation de prix facturés au Groupe ou toute décision de non-renouvellement de leurs contrats avec le Groupe pourrait entraîner des retards ou des interruptions des activités du Groupe ; • à la dépendance du Groupe vis-à-vis du bon fonctionnement de son infrastructure IT, toute défaillance de cette infrastructure pouvant affecter la continuité des services du Groupe ; • à l'importance des dépenses d'investissement que nécessite l'activité du Groupe, pour l'entretien du réseau et le développement et la fidélisation des abonnés et pour profiter des opportunités de croissance, et à l'absence de garantie que le Groupe soit en mesure de financer ses dépenses d'investissement à des conditions acceptables ou que ses investissements seront rentables ; • à la baisse du chiffre d'affaires et de la rentabilité provenant de certains services du Groupe (le service de télévision analogique et l'activité DSL marque blanche avec Bouygues Télécom) que le Groupe pourrait ne pas être en mesure de compenser par la croissance du chiffre d'affaires et de la rentabilité générée par d'autres activités du Groupe ; • à la perte de données, au vol de données, à l'accès non-autorisé, au piratage qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la réputation et l'activité du Groupe et sur sa responsabilité, y compris pénale ; • à l'exposition aux champs électromagnétiques des équipements de télécommunication qui suscite des préoccupations quant aux éventuels effets nocifs sur la santé ; si la perception de ce risque devait s'aggraver, ou si un effet nocif devait un jour être établi scientifiquement ;
--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> • à d'éventuels conflits sociaux qui pourraient perturber les activités du Groupe, affecter son image ou rendre l'exploitation de ses installations plus coûteuses ; • à la stratégie du Groupe consistant à poursuivre des opportunités de croissance externe qui peuvent engendrer des transformations importantes ; • à la dégradation de l'image, de la réputation et de la marque de SFR ou du Groupe Numericable ; • aux changements dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur comptable de certains actifs, notamment des hypothèses résultant d'un environnement de marché défavorable, qui pourraient conduire à une dépréciation de ces actifs, notamment des actifs incorporels comme l'écart d'acquisition ; • à la perte de certains salariés et dirigeants clés (notamment les membres de son comité exécutif) ; • à la défaillance des réseaux de télécommunications et/ou des systèmes d'informations du Groupe SFR ; • à la capacité du Groupe SFR à maintenir la qualité des produits et services qu'il distribue ; • à l'important des dépenses d'investissements requises par l'activité du Groupe SFR ; • à la dégradation des résultats de SFR au cours des dernières années, tendance qui pourrait se poursuivre ; • à l'exposition à des risques sociaux liés aux conséquences de l'adaptation du Groupe SFR à l'évolution permanente des marchés ; • à la dépendance de SFR à ses fournisseurs pour certaines fonctions clés, produits et services ; • aux relations de dépendance du Groupe SFR avec les MVNOs ; <p>(ii) des risques relatifs au secteur d'activité et aux marchés du Groupe, notamment ceux liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à la concurrence importante (notamment sur les prix, le marketing, les produits, la couverture réseau, les caractéristiques des services ainsi que le service clients) de la part des concurrents historiques ou plus récents et qui pourrait se renforcer encore à l'avenir avec la concurrence de nouveaux entrants ou des concentrations de marché ; • au déploiement de réseaux de fibre optique et/ou VDSL2 par les concurrents du Groupe permettant des téléchargements et des largeurs de bandes qui pourraient s'approcher de, voire rivaliser avec, celles atteintes par le réseau du Groupe et donc réduire et, <i>in fine</i>, supprimer l'écart entre la vitesse et la puissance du réseau en fibre optique/câble du Groupe comparé aux réseaux DSL de ses principaux concurrents et ainsi supprimer un avantage concurrentiel important du Groupe ; • à une faiblesse prolongée ou une détérioration des conditions macroéconomiques en France, seul marché sur lequel SFR et le Groupe opère, et notamment à une éventuelle résurgence de la crise de la dette de la zone euro, qui pourrait avoir un impact négatif direct sur les habitudes de dépenses des consommateurs ainsi que sur les entreprises ; • à la capacité du Groupe à continuer à créer, concevoir, se procurer et commercialiser de nouveaux produits et services et à l'acceptation par le marché de ses produits et services existants et nouveaux ; • à l'atteinte à la réputation du Groupe et à sa situation financière qui pourrait résulter de problèmes de qualité de produits, notamment concernant LaBox et
--	---

		<p>ses remplacements de nouvelle génération ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • à l'évolution technologique rapide et significative dans le secteur des télécommunications, l'amélioration fréquente des produits ou des services existants suite à l'émergence de nouvelles technologies et la mise en place de nouveaux standards et pratiques du secteur qui pourraient rendre les technologies et les systèmes du Groupe obsolètes s'il ne réussissait pas à s'adapter aux technologies existantes ou nouvelles afin de répondre aux besoins des clients dans un délai approprié ; • à la défaillance d'un logiciel ou de revendication d'un tiers de la propriété d'un logiciel ; • à la pression concurrentielle forte à laquelle est soumis le Groupe SFR ; • à l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché des télécommunications qui pourrait affecter le positionnement du Groupe SFR sur la chaîne de valeur ; • à la capacité du Groupe SFR à continuer à anticiper, identifier et proposer des services et produits « différenciants » ; <p>(iii) des risques relatifs à la structure et au profil financier du Groupe, notamment ceux liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à l'endettement important du Groupe qui pourrait affecter sa capacité à financer ses opérations et sa situation financière générale ; • en dépit du niveau d'endettement élevé du Groupe, à la levée d'un montant important de dettes supplémentaires, ce qui pourrait exacerber les risques associés à l'endettement substantiel du Groupe ; • au statut de société holding de la Société qui dépend de la capacité de ses filiales opérationnelles à générer des profits et à assurer le service de leurs dettes ; toute baisse de leurs bénéfices ou de leurs capacités à assumer leurs dettes pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la flexibilité financière du Groupe ; • au risque de ne pas être à même de générer des flux de trésorerie suffisants pour remplir ses obligations en termes de service de sa dette ; • aux clauses restrictives et aux covenants relatives aux titres de créance du Groupe qui pourraient limiter sa capacité à exercer ses activités et tout manquement du Groupe pourrait constituer des cas de défaut ; <p>(iv) des risques réglementaires et juridiques, notamment ceux liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au caractère fortement réglementé du secteur dans lequel le Groupe opère, le respect de la réglementation étant susceptible d'augmenter ses coûts ou de restreindre ses activités et, à l'inverse, son non-respect étant susceptible d'entraîner des sanctions ; aux modifications futures de la réglementation qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur son activité ; • au statut juridique complexe du réseau du Groupe qui, dans certains cas, notamment s'agissant des réseaux du Plan Nouvelle Donne, est soumis à des renouvellements ou des défis ; • à l'issue de diverses procédures judiciaires, administratives ou réglementaires auxquelles le Groupe est partie ou dont il fait l'objet dans le cours normal de ses activités ; • aux contrôles et contentieux fiscaux, aux décisions défavorables des autorités fiscales ou aux changements de conventions fiscales, lois et règlements ou interprétations qui en sont faites ; • aux règles fiscales françaises qui pourraient limiter la capacité du Groupe à déduire fiscalement les intérêts ; • aux limites à la capacité du Groupe à utiliser ses déficits fiscaux qui pourraient résulter des résultats futurs du Groupe, des règles fiscales françaises, des
--	--	--

		<p>contrôles et contentieux fiscaux et de la réorganisation préalable à l'introduction en bourse ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • à l'introduction en droit français d'une action collective ouverte aux associations de défense des consommateurs qui pourrait augmenter l'exposition du Groupe à des contentieux significatifs ; • aux exigences en termes de protection de la confidentialité et de la sécurité des données ; • au fait que les titres de capital de la Société entrent dans le champ d'application de la taxe sur les transactions financières française ; • à la possibilité que les instruments financiers de la Société soient soumis à la taxe sur les transactions financières ; • à la capacité de SFR d'obtenir, maintenir ou renouveler les licences et autorisations nécessaires à l'exercice de ses activités ; • à la complexité du statut juridique du réseau de SFR et au fait que le droit public régit principalement le réseau, ce qui pourrait affecter la stabilité des droits de SFR ; • aux activités de SFR et leur développement qui dépendent de la capacité de SFR à conclure et maintenir des partenariats avec d'autres acteurs dans le domaine des télécommunications ; • à la dépendance de SFR à ses droits de propriété intellectuelle, qui pourraient ne pas être protégés de manière adéquate ; • à l'utilisation par SFR des logiciels dits « libres » dans le cadre de son activité ; • aux risques spécifiques au réseau national de distribution de SFR ; • à l'implication de SFR dans des procédures judiciaires ou administratives et dans des litiges avec des autorités de régulation, des concurrents ou d'autres parties ; • aux contrôles et contentieux fiscaux, décisions défavorables des autorités fiscales ou des changements de conventions fiscales, lois, règlements ou interprétations qui en sont faites qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et les flux de trésorerie du Groupe ; • à l'Union européenne qui pourrait continuer à imposer des baisses des frais d'itinérance pour l'utilisation des téléphones mobiles au sein de l'EEE ; <p>(v) des risques de marché, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • risque de change ; • risque de taux ; • risque de liquidité ; • risque de crédit et/ou de contrepartie ; • risque sur actions et autres instruments financiers ; <p>(vi) des risques relatifs aux assurances et notamment ceux liés à l'insuffisance éventuelle des polices d'assurance du Groupe.</p>
D.3	Principaux risques propres aux actions de la Société	<p>Les principaux facteurs de risque liés à l'émission des Actions Nouvelles et des droits préférentiels de souscription figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ; • les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée ; • le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ; • la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer

		<p>significativement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action de la Société ou la valeur des droits préférentiels de souscription ; en cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur ; le contrat de garantie pourrait être résilié. En conséquence, les droits préférentiels de souscription deviendraient sans objet et les investisseurs qui auraient acquis des droits préférentiels de souscription sur le marché pourraient réaliser une perte égale au prix d'acquisition de ces droits.
--	--	---

<i>Section E – Offre</i>		
E.1	Montant total du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission	<p>Produit brut de l'émission : environ 4 733 millions d'euros.</p> <p>Estimation des dépenses liées à l'Augmentation de Capital : environ 13 millions d'euros.</p> <p>Produit net estimé de l'émission : 4 720 millions euros.</p>
E.2a	Raisons de l'émission / Utilisation du produit de l'émission	<p>L'Augmentation de Capital est destinée à financer une quote-part du prix d'acquisition de SFR devant être versé en numéraire à la Date de Réalisation de l'Acquisition de SFR (telle que définie ci-dessous), soit 13,5 milliards d'euros avant ajustements contractuels, ainsi qu'une quote-part des frais liés à l'opération.</p> <p>La réalisation de l'Augmentation de Capital constitue une condition de la réalisation de l'acquisition de SFR telle que visée par le protocole d'accord du 20 juin 2014 (l'« <u>Acquisition de SFR</u> »). A la date du présent Prospectus, toutes les autres conditions suspensives de la réalisation de l'Acquisition de SFR ont été satisfaites, à l'exception de l'approbation de l'apport à la Société de 57 227 114 actions SFR (l'« <u>Apport SFR</u> ») soumise à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société devant se tenir le 27 novembre 2014 (la « <u>Date de Réalisation de l'Acquisition de SFR</u> »). Altice France, qui détient 74,59% du capital et des droits de vote de la Société s'est engagée à voter en faveur de l'Apport lors de cette assemblée générale.</p>
E.3	Modalités et conditions de l'offre	<p><i>Nombre d'Actions Nouvelles à émettre :</i> 265 590 015 Actions Nouvelles</p> <p><i>Prix de souscription des Actions Nouvelles :</i> 17,82 euros par action (dont 1 euro de valeur nominale et 16,82 euros de prime d'émission), à libérer intégralement en numéraire au moment de la souscription. Ce prix représente une décote de 62,96 % par rapport au dernier cours de clôture de l'action Numericable Group le jour de bourse précédant le visa de l'AMF sur le Prospectus (48,115 euros à la clôture du 27 octobre 2014).</p> <p><i>Jouissance des Actions Nouvelles :</i></p>

Courante.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription des Actions Nouvelles sera réservée par préférence :

- aux porteurs d'actions ordinaires existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 30 octobre 2014, qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription le 31 octobre 2014 ; et
- aux cessionnaires de droits préférentiels de souscription.

Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :

- à titre irréductible, à raison de 15 Actions Nouvelles pour 7 actions existantes possédées (7 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 15 Actions Nouvelles au prix de 17,82 euros par action) ; et
- à titre réductible, le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.

Les droits préférentiels de souscription seront détachés le 31 octobre 2014 et négociés sur le marché Euronext Paris jusqu'à la clôture de la période de souscription, soit jusqu'au 12 novembre 2014, sous le code ISIN FR0012266054.

Valeur théorique du droit préférentiel de souscription et décote offerte

20,66 euros (sur la base du cours de clôture de l'action le 27 octobre 2014, soit 48,115 euros).

Le prix de souscription des Actions Nouvelles fait apparaître une décote de 35,10% par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit.

Engagements et intentions de souscription

Altice France, qui détient 92 446 476 actions de la Société représentant 74,59% du capital et des droits de vote (75,51% après prise en compte du capital détenu par Fiberman S.C.A., société contrôlée par Altice), s'est engagé à souscrire à l'Augmentation de Capital à titre irréductible à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription pour un engagement de souscription total à titre irréductible un montant de 3 530 millions d'euros pour sa quote-part et, après prise en compte de son engagement de faire souscrire par Fiberman, société contrôlée par Altice, ses droits préférentiels de souscription, sous réserve de la gestion des rompus, correspondant à un montant de 3 573 557 757 euros, représentant environ 75,51% du montant total de l'émission.

A la date de visa sur le Prospectus, la Société n'a pas connaissance d'intentions d'autres actionnaires quant à leur participation à la présente Augmentation de Capital.

Garantie

Aux termes d'un contrat de garantie relatif aux Actions Nouvelles qui sera conclu le 28 octobre 2014 entre la Société et un syndicat bancaire composé de Deutsche Bank AG, London Branch, Morgan Stanley & Co. International plc, Barclays Bank PLC, BNP PARIBAS, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Credit Suisse Securities (Europe) Limited, Goldman Sachs International et J.P. Morgan Securities plc (ensemble, les « Garants »), les Garants prennent l'engagement conjoint et sans solidarité entre eux, de faire souscrire ou à défaut de souscrire à l'intégralité des Actions Nouvelles émises, à l'exception de celles faisant l'objet de l'engagement de

souscription d'Altice France, dans l'hypothèse où des Actions Nouvelles demeureraient non souscrites à l'issue de la période de souscription. Ce contrat de garantie pourra être résilié à tout moment par Deutsche Bank AG, London Branch et Morgan Stanley & Co. International plc, pour le compte des Garants, jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison, dans certaines circonstances. Ce contrat ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce. L'Augmentation de Capital pourrait ne pas être réalisée et les souscriptions être rétroactivement annulées si le contrat de garantie était résilié.

Pays dans lesquels l'augmentation de capital sera ouverte au public

L'offre sera ouverte au public uniquement en France.

Restrictions applicables à l'offre

La diffusion du Prospectus, la vente des actions et/ou des droits préférentiels de souscription et la souscription des Actions Nouvelles peuvent dans certains pays, y compris les États-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique.

Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 31 octobre 2014 et le 12 novembre 2014 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 12 novembre 2014 à la clôture de la séance de bourse.

Intermédiaires financiers

- Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront reçues jusqu'au 12 novembre 2014 inclus par les intermédiaires financiers teneurs de compte.
- Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par BNP Paribas Securities Services Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère, 93500 Pantin jusqu'au 12 novembre 2014 inclus.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès de BNP Paribas Securities Services, Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère, 93500 Pantin, qui sera chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'Augmentation de Capital.

Chefs de File et Teneurs de Livre Associés

Deutsche Bank AG, London Branch

Morgan Stanley & Co. International plc

Barclays Bank PLC

BNP PARIBAS

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

Credit Suisse Securities (Europe) Limited

Goldman Sachs International

J.P. Morgan Securities plc

Chef de File Associé

Natixis

Calendrier indicatif

- 28 octobre 2014 Visa de l'AMF sur le Prospectus.
Signature du contrat de garantie.
- 29 octobre 2014 Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'Augmentation de Capital et les modalités de mise à disposition du Prospectus.
Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'émission.
- 29 octobre 2014 Avis BALO destiné aux titulaires d'options de souscription d'actions
- 31 octobre 2014 Ouverture de la période de souscription – Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur le marché Euronext Paris.
- 12 novembre 2014 Clôture de la période de souscription – Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription.
- 18 novembre 2014 Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions.
Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant définitif de l'Augmentation de Capital et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.
- 20 novembre 2014 Émission des Actions Nouvelles – Règlement-livraison.
Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur le marché Euronext Paris.
- 27 novembre 2014 Assemblée générale extraordinaire appelée à approuver l'Apport SFR.

Offres simultanées d'actions de la Société

La Société envisage de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et des sociétés NC Numericable, Completel, LTI et Sequalum, adhérentes au plan d'épargne groupe conclu le 4 juin 2014 entre ces sociétés et les organisations syndicales représentatives (l'« Offre Réserve aux Salariés ») dès que possible après la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription faisant l'objet de la présente

		<p>note d'opération.</p> <p>Cette Offre Réservée aux Salariés prendrait la forme d'une augmentation de capital réservée aux adhérents de ce plan éligibles, en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail.</p> <p>La Société envisage d'offrir 19 353 actions de la Société. La décision de lancement de cette offre et de fixation de ses caractéristiques (notamment le prix et la période de souscription) feront l'objet d'un communiqué de presse de la Société.</p>
E.4	Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'émission	<p>Les Garants et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissement, commerciaux et autres à la Société et/ou ses affiliés ou actionnaires et/ou à Vivendi et/ou à certains de ses affiliés (notamment SFR), dans le cadre de l'exercice normal de leurs activités. En particulier, Morgan Stanley est intervenu en tant que conseil d'Altice et de la Société dans le cadre de l'opération d'acquisition de SFR, tandis que BNP Paribas et Goldman Sachs sont intervenus en tant que conseils de Vivendi et Deutsche Bank AG en tant que conseil du conseil de surveillance de Vivendi dans le cadre de l'opération de cession de SFR.</p> <p>Par ailleurs, les Garants ont participé au refinancement de la Société en mai 2014, en agissant en tant que (i) teneurs de livre associés dans le cadre de l'émission par la Société de cinq séries d'obligations pour un montant total d'environ 7 873 millions d'euros et (ii) prêteurs de la Société et de certains de ses affiliés dans le cadre d'un prêt de 3 780 millions d'euros et d'une facilité de crédit renouvelable de 750 millions d'euros.</p>
E.5	Personne ou entité offrant de vendre des valeurs mobilières	<p>En application de l'article L. 225-206 du Code de commerce, la Société ne peut souscrire à ses propres actions. Les droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues de la Société au 28 octobre 2014 seront cédés sur le marché avant la fin de la période de souscription dans les conditions de l'article L. 225-210 du Code de commerce.</p>
	Convention de blocage	<p>Engagement de conservation de Vivendi : à compter de la signature du contrat de garantie et jusqu'à la fin d'une période expirant 180 jours calendaires suivant la date du règlement-livraison de l'Augmentation de Capital (sous réserve de certaines exceptions).</p> <p>Engagement de conservation d'Altice : à compter de la signature du contrat de garantie et jusqu'à la fin d'une période expirant 180 jours calendaires suivant la date du règlement-livraison de l'Augmentation de Capital (sous réserve de certaines exceptions).</p> <p>Engagement de conservation de Fierman : à compter de la signature du contrat de garantie et jusqu'à la fin d'une période expirant 180 jours calendaires suivant la date du règlement-livraison de l'Augmentation de Capital (sous réserve de certaines exceptions).</p>